



## PROCES VERBAL DE LAREUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2014

Le 2 juin 2014 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes LACHIZE Sandrine, BIGOT Lydia, LABRY Odile, MEHL Mireille, VAUTARET Virginie, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, GENS Marcel, GIORDANO Alfred, HAISMANN Bernard, MASUREL Jordane.

Absents représentés : Aurélie CORTINOVIS a donné pouvoir à Virginie VAUTARET

Yannick BIGOT a donné pouvoir à Lydia BIGOT.

Absents : Catherine SUSPENE

Mr Jordane MASUREL est élu secrétaire de séance.

### Le conseil municipal :

Prend connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au maire entre le 15 Avril 2014 et le 1<sup>er</sup> juin 2014

Désigne Madame BRISA Marianne coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2015 et Madame DANTIN Michèle coordonnateur suppléant.

Désigne Monsieur Marcel GENS et Madame Sandrine LACHIZE pour siéger à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Emet un avis favorable au projet de création d'un emplacement de taxi sur la commune sollicitée par Monsieur Philippe STRELETSKI et demande l'avis de la commission départementale des taxis

Accepte la cession gratuite de la parcelle cadastrée ZA 254 d'une superficie de 65 m<sup>2</sup> par Monsieur Christophe HAAS au profit de la commune, désigne l'office notarial de Belley pour établir l'acte, décide de prendre en charge les frais notariés et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir

Emet un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique pour 10 heures hebdomadaires pour effectuer du ménage et de la garderie

Emet un avis favorable aux travaux de création d'un nouveau branchement équipé d'une poste de comptage pour assurer la distribution de l'eau potable sur la commune en cas de problème sur la canalisation de Belley. Cout des travaux : 9 504 € HT soit 11 404.80 € TTC

Prend connaissance de la rupture de la carte mère sur un ordinateur de la mairie et du devis de remplacement par un portable coût : 1 309 € TTC. Concernant les ordinateurs de l'école, il sera procédé à un état des lieux des ordinateurs et de leur installation.

Prend connaissance du courrier de l'adapei indiquant que les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2014-2015 resteraient inchangés.

Prend connaissance d'une demande de location de l'Algeco par une association proposant des cours de yoga. Emet un avis défavorable compte tenu que ce bâtiment fait partie du groupe scolaire et propose à l'association la location de la salle des sociétés en fonction du planning d'utilisation actuel pour un coût de location de 150 € annuel.

En vue de la désignation des délégués pour les élections sénatoriales, le prochain conseil aura lieu vendredi 20 juin à 19h15.

Le Maire,  
Jean-Marc PAITA